

Objectifs du Développement Durable pour l'Eau et l'Assainissement

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies sont entrés en vigueur. Entre 2012 et 2015, la Coalition Eau s'est insérée dans le débat tout au long des négociations, pour porter ses messages en faveur de l'intégration d'un objectif de développement universel sur l'eau et l'assainissement. Suite à l'adoption de l'ODD n°6 sur l'eau et l'assainissement, la Coalition Eau est mobilisée pour que cet engagement politique majeur soit désormais mis en œuvre dans les pays.

L'AGENDA 2030 : UNE AVANCÉE POLITIQUE MAJEURE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'eau est présente à plusieurs niveaux dans le Programme :

- Le paragraphe 7 sur la vision pour l'après-2015 fait référence au droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement, avec une mention à l'hygiène.
- L'Objectif du Développement Durable n°6 est « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il contient 6 cibles et 2 cibles de moyens (voir ci-dessous).
- L'eau est présente dans certaines cibles d'autres objectifs : référence aux maladies liées à l'eau et à la pollution de l'eau dans l'ODD 3 (santé), aux catastrophes liées à l'eau dans l'ODD 11 (villes et communautés durables), à la pollution de l'eau dans l'ODD 12 (consommation et production responsable), aux écosystèmes aquatiques dans l'ODD 15 (vie terrestre)... Notons également des références aux « besoins de base » dans l'ODD 1 (pauvreté) et l'ODD 11 (villes et communautés durables).

Les cibles de l'ODD 6 :

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Les indicateurs :

Un cadre global de [232 indicateurs de mesure](#) a été adopté le 11 mars 2017 par la Commission statistique de l'ONU. Une révision de cette liste est prévue en 2020 puis 2025. Des améliorations seront à apporter à ce cadre d'indicateurs au fil du temps et au gré de l'accumulation des connaissances ainsi que des nouveaux outils et sources de données qui deviendront disponibles.

En outre, les indicateurs mondiaux ne sont pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays. Les États peuvent donc, s'ils le souhaitent, définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national.

La France a engagé ce travail d'appropriation afin de définir un ensemble d'indicateurs majeurs adapté à ses priorités et spécificités nationales, qui permettent, via des données statistiques, de suivre les politiques publiques françaises concourant aux ODD. Pour ce faire, un groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD a été mis en place, au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Constitué de plus de 100 participants, ce groupe de travail rassemblait des personnes d'horizons très divers (société civile, parties prenantes, services ministériels et services statistiques).

Les travaux du groupe ont permis de proposer un premier [tableau de bord de 98 indicateurs](#) de suivi national des objectifs de développement durable. Ce tableau de bord sera progressivement enrichi de fiches de méta-données pour chacun des indicateurs publiés.

Le processus de suivi :

Au niveau technique, le suivi des indicateurs de l'ODD 6 est centralisé par 3 initiatives :

- ➡ Le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP) : cibles 6.1 et 6.2
- ➡ Le Suivi intégré des cibles ODD liés à l'eau et à l'assainissement (GEMI) : cibles 6.3 à 6.6
- ➡ L'Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) d'ONU-Eau : cibles 6.a et 6.b.

Au niveau politique, le suivi des Objectifs de Développement Durable s'effectue dans le cadre du [Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU](#) (HLPF en anglais), qui se réunit annuellement.

LA COALITION SE MOBILISE POUR LA RÉALISATION DE L'ODD 6

Les organisations de la société civile doivent s'assurer que tous les Etats s'engagent pleinement à mettre en œuvre cette feuille de route universelle au niveau national. La Coalition Eau agit à 3 niveaux :

1. En France ➡ Suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6, en particulier des cibles 6.1 et 6.2 dans les politiques internes (voir aussi notre [plaidoyer pour la loi sur la reconnaissance et la mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement en France](#))

- ➔ Suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6 et des autres cibles liées à l'eau dans la politique de développement (voir notre [plaidoyer sur la politique de développement de la France dans le secteur](#))
- 2. En Europe ➔ Suivi de la mise en œuvre de l'ODD6 et des autres cibles liées à l'eau dans la politique de développement de l'Union Européenne
- 3. A l'international ➔ Travail avec nos partenaires pour la mise en œuvre des ODD dans les pays
 - ➔ Suivi du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable
 - ➔ Suivi des discussions pour la mise en place d'un comité intergouvernemental sur l'eau, au niveau des Nations Unies, qui assure aussi le suivi des cibles des ODD liées à l'eau

La Coalition Eau s'implique également dans les travaux de ses partenaires :

- ➔ Groupe de travail ODD du Partenariat Français pour l'Eau
- ➔ Task Team « SDGs » de End Water Poverty.

RESSOURCES UTILES

- ➔ La déclaration adoptée par les Nations Unies Unies [«Transforming our world : the 2030 Agenda for sustainable development»](#)
- ➔ La [page des Nations Unies dédiée à l'ODD 6](#)
- ➔ La [page de UN-Water dédiée à l'ODD 6](#)
- ➔ Une [infographie sur l'ODD 6](#) du Partenariat Français pour l'Eau : pour promouvoir l'agenda post-2015 et l'ODD sur l'eau et l'assainissement.